
PERMIS D'AMENAGER
PYRÉNÉES ORIENTALES AMÉNAGEMENT
N° PERMIS : PA 66108 26 00001
Date : 27 10 2026
Bénéficiaire : SPL PYRENEES ORIENTALES AMENAGEMENT
Allée de Barcelone – Les Bureaux du Parc - Bât C
TOULOUGES 66350
Architecte : oui
Corinne NIFAUT – 3 rue du Docteur Koch
66100 Perpignan
Nature des aménagements :
CRÉATION D'UNE ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE COMMUNAUTAIRE – LOS PALAUS II
RD 916 – 66170 MILLAS.
Superficie de plancher autorisée : 31 426 m²
Hauteur de la/des construction(s) : 2,50 m
Surface des bâtiments à démolir : 0 m²
Superficie du terrain : 48 000 m²
Le dossier peut être consulté à la Mairie de (ville et adresse) :
MAIRIE DE MILLAS, Place de l'Hôtel de Ville, 66170 Millas
Droit de recours :
Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (article R. 600-2 du code de l'urbanisme).
Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).